

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 6 Vœu relatif à la mobilité et à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la lutte contre la pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique et un objectif prioritaire pour la nouvelle municipalité avec la mise en place dès 2015 d'un plan de lutte contre la pollution inédit qui s'accompagne notamment d'un programme d'investissements sans précédent en faveur des modes de déplacements doux, collectifs, propres ;

Considérant que selon une étude de Santé Publique France, la pollution est responsable de 48 000 décès en France et 2 500 à l'échelle de Paris ;

Considérant que la pollution à Paris est majoritairement liée à la circulation routière (66 % des émissions de NO_x, et 56 % des émissions de particules PM10) ;

Considérant que l'étude d'Airparif de juillet 2013 indique que le niveau des émissions d'un grand nombre de polluants a diminué entre 2002 et 2012, et que la baisse du trafic et de la vitesse, directement imputés aux aménagements mis en place par la municipalité, a notamment permis une baisse globale des émissions de l'ensemble des polluants étudiés d'environ 10 % entre 2002 et 2012, mais que les populations franciliennes restent encore régulièrement exposées à un air de mauvaise qualité, compte tenu notamment de la diésélisation du parc automobile ;

Considérant que plus de la moitié des Parisiens ne possède pas de voiture particulière et que la marche est le mode de déplacement majoritaire dans Paris (60 % des déplacements dans Paris) ;

Considérant que la voiture représente seulement 10 % des déplacements des Parisiens (4 % seulement pour les 15-25 ans) ;

Considérant que 68 % des Parisiens et 43 % des Franciliens utilisent les transports en commun pour se rendre au travail (étude Insee) ;

Considérant que parmi les automobilistes et conducteurs de deux-roues motorisés de l'hyper-centre parisien, 64 % sont des catégories socio-professionnelles CSP+ (cadres), 84 % sont des hommes, 79 % sont seuls dans leur véhicule et que seuls 22 % ont réellement besoin d'un véhicule pour leur déplacement ;

Considérant la contribution annuelle de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du STIF, 381 M€ en 2016, dont au moins 100 M€ peuvent être considérés comme de la péréquation en faveur du développement des modes de transports dans les autres collectivités d'Île-de-France ;

Considérant les investissements considérables de la Ville de Paris dans le domaine des transports : participation aux prolongements des lignes de métro 14 (284 M€), du RER Éole (128 M€), à l'adaptation des stations de la ligne 11 (61 M€), prolongement du tramway T3 au-delà de porte d'Asnières (environ 170 M€), projet de ligne à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine et rocade des gares (environ 100 M€), Plan Vélo 2015-2020 (150 M€), ... ;

Considérant les efforts consentis par la Mairie de Paris pour développer les mobilités électriques avec notamment le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique BELib' avec déjà 180 points de recharge sur Paris, une subvention à l'achat de taxis hybrides et électriques, une aide aux Parisiens pour l'achat de deux-roues électriques (vélos et scooters), la poursuite du développement du service Autolib', l'expérimentation prochaine d'un service de véhicules utilitaires légers électriques en libre-service, une expérimentation d'une navette autonome électrique sur le pont Charles-de-Gaulle menée avec la RATP entre janvier et avril 2017, le passage à l'électrique de toutes les lignes de traverses parisiennes, la mise en place de voies à basse émission, l'introduction de Vélib' électriques à compter de janvier 2018, la gratuité du stationnement résidentiel et rotatif pour les véhicules électriques, ... ;

Considérant les aménagements permettant de rééquilibrer le partage de l'espace public au profit des modes collectifs et doux : projet de réaménagement des sept places parisiennes, piétonisation des berges de Seine, projet de tram-bus sur les quais hauts, projets de pistes cyclables comme sur la rue de Rivoli, mais aussi en 2017, rue de Turbigo, rue Buffon, boulevard de Reuilly, boulevard Arago, boulevard Saint-Michel, ... ;

Considérant les aides mises en place par la Ville de Paris pour aider les particuliers et les professionnels (y compris ceux de la petite couronne) à s'orienter vers une mobilité plus propre dans le cadre de la mise en place progressive de la zone à circulation restreinte parisienne : prise en charge financière du Pass Navigo et de l'abonnement Autolib', aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers, aide à l'achat d'un véhicule au GNV ou électrique pour certains professionnels ;

Considérant les mesures prises pour faciliter la circulation des professionnels et des marchandises : tarifs de stationnement préférentiels pour les professionnels sédentaires et mobiles, création d'aires de livraisons, charte logistique urbaine durable avec des objectifs de livraisons du dernier kilomètre en véhicules non diesel d'ici 2020, créations d'espaces de logistiques urbains, ... ;

Considérant les nombreuses demandes ayant émergé dans le cadre de la concertation autour du projet de restructuration du réseau de bus parisien souhaité par la Ville de Paris, premier projet de refonte depuis 50 ans, qui doit permettre de mieux adapter le réseau de bus aux besoins des usagers ;

Considérant les résultats de la conférence citoyenne, associant des Parisiens et des Franciliens, sur la lutte contre la pollution de l'air menée fin 2014 et la concertation engagée avec l'ensemble des collectivités de la Métropole et la Région, au travers notamment de plusieurs groupes de travail métropolitains et des conférences métropolitaines organisées à l'initiative de la Ville de Paris en 2015 et 2016, et la nécessité d'étendre les actions à plus large échelle pour réduire les effets néfastes de la pollution pour la santé des populations parisiennes et franciliennes ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- la Ville poursuive ses efforts pour lutter contre la pollution de l'air et pour rééquilibrer le partage de l'espace public entre les modes, pour développer les modes doux – marche et vélo – la mobilité électrique et les transports collectifs sur son territoire et avec ses partenaires à l'échelle métropolitaine,
- la Ville de Paris saisisse la Présidente de la Région pour que le STIF présente dans l'année un plan d'amélioration de la qualité de service dans le métro (notamment en matière de propreté et de qualité de l'air),
- la Présidente de la Région Île-de-France précise les moyens qui seront consacrés par le STIF au projet de restructuration du réseau de bus parisien dont la concertation vient de s'achever,
- la Ville organise avec le Forum métropolitain du Grand Paris (qui associe l'ensemble des collectivités de l'agglomération parisienne, la Région et la Métropole du Grand Paris) un forum métropolitain des mobilités permettant de partager entre tous les acteurs, publics, associatifs et privés, les projets et enjeux de la mobilité au sein de l'agglomération à l'horizon 2030 (infrastructures, intermodalité et insertion des gares du Grand Paris Express, véhicules partagés, transports autonomes, ...),
- la Ville de Paris poursuive le travail entamé avec la Métropole du Grand Paris pour le développement métropolitain de Vélib', la construction d'une zone à circulation restreinte à l'échelle métropolitaine, l'accompagnement des particuliers et des professionnels vers des modes de déplacements moins ou non polluants.